

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 29 avril 2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Christophe VIDAL

Présents : Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoît ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoît NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELINE, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

Absents :

Date de convocation : 20 avril 2026

Date d'affichage de la convocation: 20 avril 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Marion VERGNOL

DE 2026 031

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'ensemble des délibérations prises lors de la séance du 20 mars 2026, à savoir :

ü Election du Maire,

ü Création des postes d'Adjoints au Maire – Nombre,

ü Vote des Adjoints au Maire,

ü Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (article L.2122-2 du CGCT),

ü Rémunération du Maire et des Adjoints,

ü Délégations consenties par le conseil municipal au Maire de la commune,

ü Désignation de diverses commissions et leurs délégués,

ü Souscription fondation du Patrimoine et demande de financement, Région, Département et DRAC pour le mobilier des églises de Lescure et de Valuéjols,

ü Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal d'adduction en eau de la Région d'Ussel,

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-2-1502489-DE-2026_031-DE

A G E D I

ü Désignation de deux délégués titulaire auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal,

ü Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires »,

ü Délibération relative à la protection sociale des agents – risque santé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 29 avril 2026